

FO VOUS INFORME

CCE ERTECO France
du 29 Octobre

La Direction nous a entendu



Prime de productivité pendant les travaux

Pendant la période des travaux, les salaires qui seraient réaffectés sur un site Carrefour Supply Chain intégré se verront appliquer le dispositif suivant:

Un comparatif sera fait entre un calcul du niveau de productivité versé individuellement au cours des 12 derniers mois au sein de ERTECO France afin d'obtenir un montant moyen de prime de productivité et un calcul du niveau de prime de productivité atteint par le salarié sur le site temporaire d'accueil selon la grille applicable au sein de l'établissement. Le montant le plus avantageux des deux sera versé pendant deux mois.



Les mesures obtenues

Indemnité de transport: À compter du 1er avril 2016, les salaires ERTECO France affectés à l'activité Supply Chain bénéficieront de l'indemnité de transport. Cette indemnité est destinée à défrayer les coûts générés à l'occasion des déplacements entre le domicile et le lieu de travail.

S'ajoutera au barème la mise en place exceptionnelle, d'une indemnité de déplacement forfaitaire de 0,32 centimes d'euros/km dans la limite de 12 euros par jour travaillé pour les salaires en CDI/CDD. Cette disposition ne s'appliquera qu'aux collaborateurs ayant une distance plus importante à parcourir pour se rendre sur leur site d'affectation temporaire.

S'ajoutera également le remboursement des frais de péage (sur présentation des justificatifs).

[Pour plus d'infos, contactez : foed.over-blog.com](http://foed.over-blog.com)

Attentats à Paris - FO choquée et révoltée

Force Ouvrière ERTECO France condamne les actes de barbarie perpétrés ce vendredi 13 novembre. Nos plus vives pensées vont vers les victimes et leurs familles.

Pour la Liberté, l'Égalité, la Fraternité dans la Laïcité et la Démocratie.